

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le trois décembre deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le dix décembre, à dix-sept heures trente, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi.

Membres : 4

**N°2020/07**

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	POGGI Dominique
FRIMIGACCI Lucie	
MEMBRES ABSENTS	
LECA Ornella	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

**OBJET : Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels par la Présidente.**

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 3-1 ;*

La Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents que les besoins liés au service public d'accueil collectif des jeunes enfants peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels temporairement indisponibles, mais aussi de faire appel de façon temporaire à des agents contractuels, et propose dans ce cadre d'être autorisée par l'Assemblée délibérante, via la présente délibération, à procéder aux recrutements découlant de l'application des points 1° et 2° de l'article 3, et de l'article 3-1 de la loi précitée.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**AUTORISE** Madame la Présidente du Conseil d'administration à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les points 1° et 2° de l'article 3, pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, ainsi que par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;

**AUTORISE** la Présidente à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;

**DIT** que les dépenses découlant de ces recrutements seront prévues au sein du budget de l'établissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 3.**

La Présidente du Conseil d'administration,  
Vannina NEGRONI

